AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE

GENUYT & ASSOCIÉS
ACTHEOS

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

6 Avenue du Coq
75009 PARIS
+33 (0)1 40 16 92 93
genuyt@actheos.com
www.actheos.com

FONDS DE DOTATION REBOND

Fonds de dotation

La Chaumière – Le Chalet
35440 FEINS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Le présent rapport comporte 14 pages.

Paris
Bordeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation REBOND,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation REBOND relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » dans l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes annuels.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité de la gérance sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité dd fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier en accord avec le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

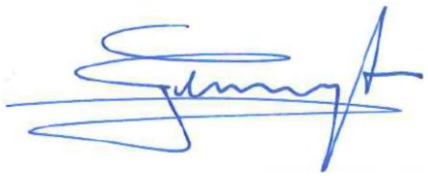
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 octobre 2026



S.A.S. GENUYT & Associés
Représentée par
Charles-Antoine GENUYT
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026 Brut	31/03/2026 Amort. et Dépréc.	31/03/2026 Net	31/03/2025 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	212 500		212 500	212 500
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**212 500**		**212 500**	**212 500**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	50 000		50 000	
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	10 326		10 326	54 363
	TOTAL (III)	**60 326**		**60 326**	**54 363**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**272 826**		**272 826**	**266 863**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires	212 500	212 500
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	39 363	35 451
	Excédent ou déficit de l'exercice	**4 523**	**3 912**
	Total des fonds propres (situation nette)	**271 386**	**266 863**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**271 386**	**266 863**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**1 440**	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**272 826**	**266 863**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 440	
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	12 900	5 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**12 900**	**5 000**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 377	7 088
	Aides financières	54 000	44 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	**58 377**	**51 088**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(45 477)**	**(46 088)**

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(45 477)**	**(46 088)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation	50 000	50 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**50 000**	**50 000**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**50 000**	**50 000**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**4 523**	**3 912**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**62 900**	**55 000**
	TOTAL DES CHARGES	**58 377**	**51 088**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**4 523**	**3 912**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

La Fondation a arrêté ces comptes en respectant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 et du Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **272 826** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **62 900** euros et un total **charges** de **58 377** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **4 523** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, le Fonds de Dotation REBOND présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Annexe au Bilan

Description de l'objet social de FONDS DE DOTATION REBOND :

La Fondation a pour objet de réaliser et soutenir des œuvres et organismes d'intérêt général à caractère social, éducatif et culturel œuvrant notamment dans les domaines suivants :
- social : le soutien aux œuvres s'occupant des enfants malades, des femmes isolées sans domicile fixe, des étudiants en situation de précarité, des personnes âgées ;
- éducatif : l'éducation et scolarisation des populations défavorisées et en échec scolaire ou d'intégration, dans les banlieues et zones rurales notamment ;
- culturel : le soutien de la création contemporaine et le soutien aux artistes vivants.

Dotation non consomptible statutaire initiale et complémentaire :

La dotation non consomptible initiale correspond à l'apport minimum nécessaire pour créer le fonds de dotation.

La dotation non consomptible complémentaire correspond à une donation d'une action de préférence de la société PHILOMENE par Mme Secher.

Faits signficatifs relatifs à l'activité de l'exercice :

La Fondation a reçu courant d'exercice un dividende de la société PHILOMENE de 50 000€.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/03/2026
Fonds propres sans droit de reprise	227 500				227 500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	35 451	3 912			39 363
Excédent ou déficit de l'exercice	3 912	(3 912)	4 523		4 523
Situation nette	**266 863**		**4 523**		**271 386**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**266 863**		**4 523**		**271 386**

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Règlement ANC 2022-06

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		**Total compte de résultat au 31/03/2026**
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pdts liés à la gsité du public	Aut pdts non liés à la gsité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.													
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.							4 377						**4 377**
Aides financières		54 000											**54 000**
Impôts, taxes et vrst ass.													
Salaires													
Cotisations sociales													
Dot. aux amts et dép.													
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Valeurs des immos cédées													
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL		**54 000**					**4 377**						**58 377**

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/03/2026	31/03/2025
	A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	**12 mois**	**12 mois**
PRODUITS PAR ORIGINE	**1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	12 900	5 000
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	50 000	50 000
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
	Total des produits par origine	**62 900**	**55 000**
CHARGES PAR DESTINATION	**1 - MISSIONS SOCIALES**		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	54 000	44 000
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 377	7 088
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public		
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public		
	Total des charges par destination	**58 377**	**51 088**
	EXCEDENT OU DEFICIT	**4 523**	**3 912**